



Compromis de vente : engagements de l'acquéreur non respectés

Par **bp44**, le **31/07/2014** à **17:45**

Bonjour,

Début juin, j'ai signé un compromis pour la vente de mon terrain.

Contrairement à ses engagements formalisés dans le compromis :

- l'acquéreur n'a pas effectué le dépôt de garantie auprès de mon notaire,
- il n'a pas non plus déposé de demande de permis d'aménager alors qu'il avait 45 jours pour le faire

Malgré plusieurs relances, depuis le 21 juillet, je n'obtiens pas de retour de sa part...

Est-ce que l'acquéreur risque quelque chose, puisqu'il ne respecte pas les engagements qu'il a signés ?

Quelle est la meilleure attitude à adopter ?

Merci de votre intérêt et de vos réponses